

ÉLIANE TILLIEUX ET DIDIER GOSUIN

*Respectivement ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation et ministre bruxellois de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation***Développer l'alternance au bénéfice de tous les jeunes**

La formation en alternance est promue de toutes parts: employeurs, syndicats, gouvernements... jusqu'aux plus hautes autorités du pays. La visite royale en Allemagne et le symposium qui s'est tenu au Palais ont contribué à engager tous les acteurs dans ce dispositif dont les qualités sont unanimement reconnues.

Le constat est partagé par tous: l'alternance offre une formation solide qui permet une transition rapide vers l'emploi. Plus de 80% des apprenants qui terminent leur formation trouvent un emploi.

À Bruxelles et en Wallonie, plusieurs réformes et plans stratégiques ont vu le jour sous cette législation: le lancement du Contrat commun d'alternance, le renforcement de l'accompagnement des apprenants dans l'entreprise comme en centre de formation, le développement des aides, la valorisation des entreprises formatrices... autant de chantiers permettant d'encourager concrètement l'engagement des entreprises, des opérateurs de formation ainsi que des jeunes.

Deux dispositifs coexistent

Sous cette législation, l'accord de coopération que les entités francophones ont conclu en 2008 a enfin été mis en œuvre par la mise en place, à partir de septembre 2015, de l'Office francophone de la formation en alternance (Ofa) et le lancement d'un contrat commun d'alternance, plus lisible pour les entreprises.

Deux dispositifs existent en alternance: l'un d'enseignement – les Cefa –, l'autre de formation PME – IEAPME et SFpme/Efp.

La dynamique créée autour de l'Ofa réunit tous ces acteurs de l'enseignement et de la formation PME. Elle démontre une volonté commune d'avancer dans le même sens en se mettant au service des bénéficiaires finaux: les jeunes en formation en alternance et les employeurs en attente de futurs collaborateurs compétents.

Le plus important n'est-il pas en effet de placer l'alternance au service de la formation et de l'emploi

des jeunes? L'équité entre les apprenants et leur mobilité sont des clés de réussite de notre stratégie. Il faut que tous les jeunes, quel que soit l'opérateur d'alternance, puissent bénéficier non seulement du même contrat d'alternance, mais également des mêmes certifications au terme de leur parcours.

Le 7 juillet 2016, les gouvernements des Régions bruxelloise et wallonne, la Commission communautaire française tout comme la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont engagés résolument dans la voie d'une égalité dans la certification de tous les jeunes issus de la formation en alternance. Cet engagement, soutenu par les partenaires sociaux, s'est concrétisé par les déclarations unanimes de toutes les forces vives à l'occasion du Symposium royal sur l'alternance, du 25 mai 2016.

Vision cloisonnée

L'alternance, qu'elle soit organisée par l'enseignement ou la formation professionnelle, poursuit les mêmes objectifs, repose sur les mêmes référentiels, utilise les mêmes contrats... Elle doit donc offrir les mêmes droits à tous les jeunes et donc les mêmes certifications. C'est une question fondamentale et évidente d'équité.

Aujourd'hui, les jeunes issus de la formation professionnelle PME avec un diplôme équivalent à celui de l'enseignement ne peuvent par exemple pas accéder à une septième année dans l'enseignement professionnel et poursuivre leur parcours scolaire, voire dans l'enseignement supérieur. Au nom de quelle vision cloisonnée de la jeunesse wallonne et bruxelloise? Au nom de quelle conception de l'égalité?

Force est de constater des difficultés dans la mise en œuvre de cette avancée décidée par tous les responsables francophones. Elle suscite des craintes. Certains y voient un début de régionalisation de l'enseignement ou prédisent que la formation professionnelle pourra demain délivrer l'ensemble des diplômes de

l'enseignement.

Certains souhaiteraient que les jeunes de moins de 18 ans ne puissent plus bénéficier d'une formation PME. Nous ne souscrivons à aucun de ces objectifs qui rompraient avec l'esprit du symposium royal et les accords conclus avec les partenaires sociaux.

Est-il possible de voir cette avancée pour ce qu'elle est: une mesure d'équité minimale permettant la mobilité au sein des dispositifs, l'accès aux mêmes emplois et la concrétisation de l'apprentissage tout au long de la vie?

Cette mesure est une des étapes vers un réel droit à la qualification tout au long de la vie qu'il est urgent d'instaurer pour relancer la dynamique économique et sociale d'émancipation en Wallonie et à Bruxelles.

Les différents systèmes de formation et d'enseignement se complètent et partagent l'objectif commun de mener le plus de jeunes possibles vers la certification et une insertion durable dans des emplois de qualité. Nous voulons nous appuyer sur la dynamique de l'Ofa pour approfondir les collaborations en cours entre Cefa et centres de formation PME, mutualiser leurs forces respectives dans un système commun d'alternance. Nous avons la possibilité et la responsabilité de faire beaucoup mieux.

L'alternance, qu'elle soit organisée par l'enseignement ou la formation professionnelle, poursuit les mêmes objectifs, repose sur les mêmes référentiels, utilise les mêmes contrats... Elle doit donc offrir les mêmes droits à tous les jeunes et donc les mêmes certifications.